Cfdt:
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

L'interpro

Retraités Moselle



Bien vieillir chez soi :
les clés pour adapter son logement

Dossier pages 5 à 8

N° 215 : octobre-novembre-décembre 2026

Les frais d'obsèques peuvent être prélevés sur le compte du défunt



Lors d'un décès, les héritiers sont obligés de payer les frais d'obsèques en l'absence d'un contrat dédié. Pour régler ces frais, un prélèvement sur les comptes du défunt peut être effectué sous certaines conditions. Depuis le 1er janvier 2026, le montant maximal est fixé à 5 965 € dans la limite du solde créditeur des comptes du défunt.

Des frais justifiés

Il est possible de présenter une facture non réglée et, dans ce cas, la banque verse l'argent directement aux pompes funèbres. Elle exige les justificatifs pour garantir l'utilisation de l'argent.



Un proche du défunt (concubin, ami) ayant « qualité pour pourvoir aux funérailles », sans qu'il soit héritier, peut régler les frais d'obsèques et demander le remboursement des frais engagés.

Répartition des frais entre les héritiers

En cas d'insuffisance de fonds, les frais d'obsèques sont répartis entre les héritiers, en proportion de la valeur de ce que chacun recueille dans la succession.

Si la succession ne permet pas de faire face aux frais d'obsèques, ceux-ci doivent être pris en charge par les descendants, en fonction de leurs ressources. C'est l'application de leur obligation alimentaire à l'égard du défunt.

Gilbert Jérôme

Sorties d'automne

La commission « Loisirs et Culture » du Syndicat CFDT des retraités de Moselle vous propose les trois animations suivantes :

– ***Le jeudi 15 octobre toute la journée : visite de Longwy*** (Emaux - Majorelle - Fortifications Vauban). Départ de Metz en covoiturage. Le déplacement et les entrées de musées sont pris en charge par le syndicat pour les adhérents et le repas sera libre sur place, mais non pris en charge ;

– ***Le vendredi 13 novembre après-midi :*** les statues de Metz, visite guidée à pied de 6kms ;

– ***Le jeudi 3 décembre après-midi :*** visite guidée du musée de la Cour d'Or de Metz, partie gallo-romaine et médiévale.

Possibilité de 20 places par sortie.

Contact : par adresse mail moselle@retraites.cfdt.fr ou par téléphone au 03 87 16 97 74, au plus tard dix jours avant chaque activité.

PERMANENCES

Information sur les droits à la retraite, la santé et maladies professionnelles
La CFDT Retraités de Moselle propose d'apporter des réponses sur les difficultés rencontrées par les salariés pour garantir leurs droits.
Prendre rendez-vous
- à Metz : tél. 03.87.16.97.74 - moselle@retraites.cfdt.fr

Reconnaissance et indemnisation des maladies professionnelles

Des militants formés se tiennent à disposition des salariés et des retraités sur plusieurs sites de permanences ouverts dans la région.
Prendre rendez-vous
SIDERURGIE : Ennery - tél. 09 79 58 16 73
CHIMIE - Plateforme de Carling : tél. 03.87.90.29.86
BASSIN HOUILLER - Freyming Merlebach : tél. 03.87.04.71.75
METZ : vendredi matin : tél. 03 87 04 71 75

Aide à l'accès aux services en ligne : les 1er et 3ème mardis du mois : tél. 03.87.16.97.74

Edito

Une sécurité sociale écologique face aux conséquences des changements climatiques

Cette année, le thème de la Semaine Nationale des Retraités et des Personnes Âgées (Semaine Bleue du 5 au 11 octobre) est « Relions tous les âges dans des territoires engagés », avec la reconnaissance de l'engagement volontaire et de la contribution des personnes âgées au développement de la solidarité dans notre pays.

Par notre participation active au Congrès Confédéral CFDT de Bordeaux en juin dernier, nous avons illustré ce thème, en particulier en apportant notre soutien à la proposition d'intégration du risque « changement climatique » dans la protection sociale.

En effet, nous venons de vivre un été caniculaire, marqué par des événements dramatiques : fortes chaleurs, méga-feux, sécheresses prolongées, orages dévastateurs. La surmortalité a touché les plus précaires, notamment les personnes âgées. Les conséquences sur la vie quotidienne et la santé des personnes ont été globales, mais le risque de se résigner à subir et à oublier existe bien. Nous ne pouvons pas l'accepter !

Notre engagement est donc de construire une sécurité sociale écologique et d'adaptation pour faire face aux conséquences des changements climatiques, par l'intégration des enjeux environnementaux dans l'ensemble des branches de la Sécurité Sociale en créant, dans chacune d'elles, une commission « transition écologique ». Nous proposons aussi la création d'une nouvelle branche « conditions de vie et transition », reposant sur une gouvernance partagée et sur un financement dédié. Elle serait chargée d'identifier et d'anticiper les nouveaux risques, d'organiser leur prise en charge par les branches existantes ou par la création de dispositifs nouveaux, assurer un plan de continuité territoriale des services pour faire face aux besoins des populations touchées par les aléas climatiques.

Dans l'attente du troisième plan national d'adaptation au changement climatique, prévu par le gouvernement, nous souhaitons mettre la justice fiscale au cœur de la transition écologique juste. Pour s'adapter au changement climatique, nous revendiquons de nouveaux droits au travail (congés, négociations obligatoires, orientation des aides publiques), mais aussi un droit à une assurance habitation à tarif abordable pour tous. De plus, alors que le changement climatique et le vieillissement de la population se rencontrent, notre sécurité civile doit prioriser la protection des personnes vulnérables et notre politique sociale doit être préventive.

Dans la période qui s'ouvre, face à la désinvolture de l'exécutif et l'absence de propositions de nombreux partis politiques, nous ne laisserons pas enterrer ce sujet !



Maurice Melchior
Secrétaire général

Sommaire

Pages

2 - Frais d'obsèques
- Sorties d'automne

3 Edito

4 Notre activité :
- Cap sur le congrès de Bordeaux

5 à 8 Dossier
- Bien vieillir chez soi : les clés pour adapter son logement

9 Vie syndicale
- Bernard Petitjean nous a quittés
- Retraites complémentaires

10 et 11 Actualité
- Il y a 50 ans : le drame de Vouters
- La mission locale du nord Mosellan

12 Culture et lecture
- A la découverte de la Géorgie
- Lecture : Les fantômes de Shearwater
- Billet : L'été de toutes les alertes

ORGANE DU SYNDICAT DES RETRAITES CFDT DE MOSELLE
2 rue du Gal de Lardemelle - BP 80527
57009 Metz Cedex 1 - Tél. 03 87 16 97 74 - moselle@retraites.cfdt.fr
Site : CFDT Retraités Moselle / CFDT Retraités (xn--cfdt-retraits-mhb.fr)
CPPAP n° 1026 S 05853
Abonnement annuel 6 euros - Parution trimestrielle
Directeur de la Publication Maurice Melchior
Rédactrice en chef Ombretta Frache
Maquette : JP S - Imprimé par imprimerie Klein - 9 rue Foch, 57240 Knutange



Cap sur Bordeaux 2026

Le 51e Congrès Confédéral de la CFDT, entre réaffirmation réformiste et force d'espoir

Sous le soleil de Bordeaux et une, très, forte chaleur estivale, la ferveur militante n'a pas faibli. Dès l'ouverture, l'affluence record au Palais de l'Atlantique, avec près de 2 500 congressistes rassemblés, a témoigné de la vitalité exceptionnelle de notre organisation.

La force des racines et la réalité du terrain

Le rapport d'activités présenté par Marylise Léon a lancé les travaux. Au-delà des interventions institutionnelles, ce sont les prises de parole des militants de terrain, au plus près des réalités professionnelles, qui ont donné le ton : un syndicalisme à l'écoute du monde du travail. Benoît Prince, pour l'UCR, a souligné le fort ancrage des retraités au sein de la Confédération, notamment formalisé par l'évolution des structures locales en Syndicats CFDT des Retraités.

La solidarité internationale : une boussole inaltérable

L'un des moments forts du congrès restera le témoignage des syndicalistes venus d'Ukraine, de Turquie, du Liban ou d'Argentine. Leurs luttes, menées parfois au péril de leur vie, rappellent avec force la valeur absolue de la démocratie, de la liberté syndicale et de la solidarité internationale. Des combats que la CFDT porte fièrement.

Démocratie vivante et arbitrages exigeants

Les débats sur le rapport d'activités et le vote qui a suivi ont illustré la rigueur de notre gouvernance : respect des équilibres et sens des responsabilités. Les tables rondes et les débats sur les résolutions internes et revendicatives ont offert un espace d'expression exigeant. Si l'examen des amendements a parfois révélé des divergences (notamment sur la question des cotisations), il a surtout démontré la vitalité d'un syndicalisme qui ne craint pas la confrontation des idées. Les résolutions ont finalement été adoptées à une large majorité (plus de 85% des mandats), confirmant la solidité de notre cap et la réélection de Marylise Léon comme Secrétaire générale.

Fierté et perspectives pour l'avenir

Ce congrès restera un grand moment de démocratie sociale, rassemblant des militants de tous âges, de toutes professions et de tous horizons. Entre rigueur des débats, moments conviviaux et temps festifs, l'événement a mis en valeur une forte dynamique de solidarité. La CFDT se pose, à l'issue du rendez-vous bordelais, en « repère et force d'espoir », attachée à la négociation constructive, à la justice sociale et à une écologie juste.

Les délégués ont rejeté le projet d'augmentation de la cotisation (ou du moins les propositions de hausse du taux de collecte). Malgré la volonté de la Confédération de renforcer les moyens financiers pour garantir l'autonomie de l'organisation, les débats et les votes finaux ont entériné le refus des congressistes d'alourdir la contribution, actant les réticences de la base face à la pression sur le pouvoir d'achat.



Délégation du Grand Est

La CFDT Retraités Moselle est représentée par Béatrice Clément, Bernadette Rétif et Francis Doerflinger (au centre).



Bien vieillir chez soi :
les clés pour adapter son logement

Vieillir sereinement à domicile le plus longtemps possible est le vœu le plus cher de la grande majorité des seniors et de leurs familles. Pourtant, le passage des ans ou l'apparition d'une perte d'autonomie transforment rapidement le logement en un parcours d'obstacles : baignoires glissantes, marches abruptes, couloirs exigus. Pour adapter ces espaces, l'addition peut s'avérer salée. C'est précisément pour lever ce barrage financier que les pouvoirs publics ont structuré des dispositifs d'aides, dont le pivot central est Ma PrimAdapt'.

Pour en savoir plus : Guide des droits pour l'autonomie CFDT Retraités, Vivre à domicile : fiches 31 à 38 – www.cfdt-retraités.fr/Guide-autonomie

Dossier élaboré par Ombretta Frache, Gilbert Jérôme, Jean-Luc Curé et Pascal Landragin

Vivre sereinement à domicile

Pour vieillir sereinement chez soi, l'adaptation du logement est essentielle afin de préserver l'autonomie, d'améliorer le confort et de garantir la sécurité. Afin de prévenir les chutes, préserver l'autonomie et faciliter le quotidien, des aides logistiques s'avèrent indispensables.

Il s'agit d'abord de bien penser son espace de vie. Un intérieur ergonomique et fluide prévient les risques de chutes. Il est recommandé de désencombrer les pièces, d'élargir les zones de passage et d'éliminer les obstacles superflus, comme les tapis non fixés. Parallèlement, l'intégration de mobilier ergonomique, à l'instar de fauteuils pourvus d'accoudoirs ou de tables modulables, favorise les gestes du quotidien sans effort excessif.

Sécuriser les zones sensibles

L'accès au logement et la circulation d'une pièce à l'autre méritent des aménagements spécifiques, comme l'installation de rampes et de seuils abaissés. La salle de bain, zone particulièrement vulnérable, peut être transformée grâce à des douches de plain-pied, des sièges adaptés et des barres d'appui stratégiquement positionnées pour sécuriser chaque mouvement.

Faciliter le quotidien

Lutter contre la pénombre par un éclairage renforcé et des détecteurs automatiques sécurise les déplacements nocturnes. Les solutions technologiques, qu'il s'agisse de domotique ou de dispositifs de téléassistance, apportent une tranquillité d'esprit précieuse. Enfin, l'aménagement d'un extérieur accueillant et le maintien d'un réseau relationnel fort, associant famille, voisinage et vie associative garantissent un équilibre psychologique indispensable. En mettant en œuvre les adaptations nécessaires, il est possible de garantir un cadre de vie favorisant autonomie et bien-être. Adapter son logement est un véritable investissement pour un vieillissement serein.



Se faire conseiller et s'informer

- Faire diagnostiquer le logement par des ergothérapeutes ou techniciens du bâtiment spécialisés pour identifier les aménagements nécessaires, évaluer les risques et proposer des solutions concrètes,
- S'informer auprès des CLIC ou CCAS qui orientent vers les aides disponibles et guident dans les démarches administratives.

Dispositifs d'alerte pour demander de l'aide rapidement

- Téléassistance fixe : boîtier mural, médaillon ou bracelet étanche relié à un centre d'écoute 24h/24 (20 € à 30 €/mois),
- Téléassistance mobile et montre connectée : boîtier GPS avec carte SIM ou montre avec bouton SOS, fonctionnant partout (35 € à 50 €/mois),
- Détection de chute : option déclenchant automatiquement un appel d'urgence en cas de perte de connaissance (supplément de 3 € à 7 €/mois).

La plupart de ces dispositifs ouvrent droit à un crédit d'impôt de 50% au titre des services à la personne.

Les aides financières pour adapter son logement

Le prix des travaux d'adaptation de son logement représente souvent un coût prohibitif. Une palette variée d'aides publiques, de subventions locales et de dispositifs paritaires permet d'alléger la facture.

Si la nécessité d'installer une douche de plain-pied, de poser des rampes ou d'élargir des portes n'est plus à démontrer, le financement de ces chantiers peut parfois inquiéter. Les pouvoirs publics et les organismes sociaux proposent des réponses concrètes pour en réduire le coût.

Les aides de l'État et des organismes publics

En première ligne des dispositifs nationaux, MaPrimeAdapt', pilotée par l'Agence nationale de l'habitat (Anah), s'adresse aux personnes âgées ou en situation de perte d'autonomie. Soumise à des conditions de ressources, cette aide majeure peut couvrir de 50% à 70% du montant des travaux d'adaptation. Localement, de nombreuses collectivités territoriales (régions, départements, municipalités) proposent des subventions complémentaires. Le Centre communal d'action sociale (CCAS) constitue le point d'entrée incontournable pour recenser ces coups de pouce de proximité.

MaPrimeAdapt' :
Montants et taux de prise en charge

En 2026, cette aide couvre de 50% à 70% du coût des travaux d'aménagement, dans la limite d'un plafond de 22 000 € HT. Les critères d'éligibilité dépendent de la situation personnelle, des ressources, de la composition du foyer et de la zone géographique (Ile de France ou autres territoires).

- Conditions personnelles : Être âgé d'au moins 70 ans, ou de 60 à 69 ans en situation de perte d'autonomie précoce (GIR 1 à 6), ou être en situation de handicap (taux d'incapacité d'au moins 50% ou bénéficiaire de la Prestation Compensatoire du Handicap - PCH), qu'il s'agisse du demandeur ou d'un membre de son foyer.
- Conditions de revenus : soumis aux plafonds de ressources modestes ou très modestes définis par l'Anah (cf. Revenu Fiscal de Reference),

Montants de l'aide :

- Foyers aux revenus très modestes : Prise en charge à hauteur de 70%, dans la limite de 15 400€,
- Foyers aux revenus modestes : Prise en charge à hauteur de 50%, dans la limite de 11 000€.

Le relais des caisses de retraite et des mutuelles

D'autres acteurs se mobilisent. Les caisses de retraite, à l'image de la Carsat (Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail), octroient des subventions dont les enveloppes s'ajustent en fonction des profils individuels. Certaines mutuelles santé intègrent dans leurs garanties des forfaits ou des aides financières spécifiques. Bien vieillir chez soi reste possible pour peu que l'on sache vers qui se tourner pour lever les barrières financières.

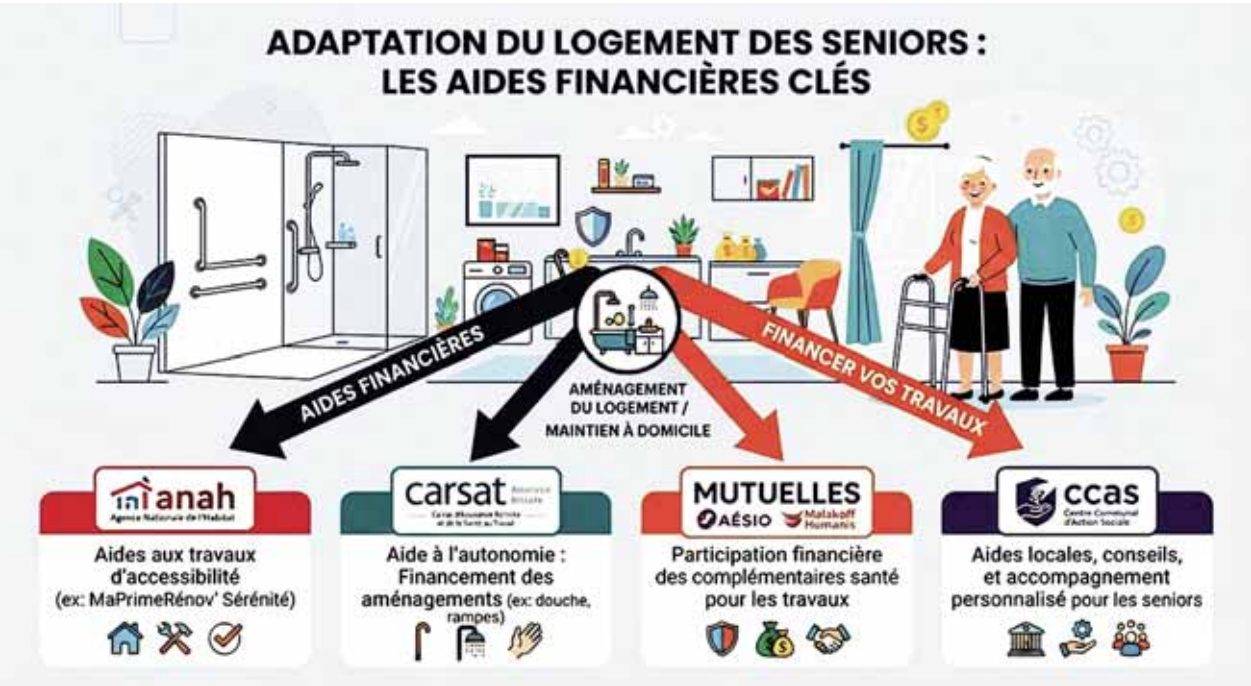

Le crédit d'impôt pour l'adaptation du logement a été supprimé pour les dépenses payées à compter du 1er janvier 2026. Seule MaPrimeAdapt' pilote désormais le dispositif national. Ce dispositif s'inscrit dans la durée pour atteindre 250 000 logements adaptés d'ici fin 2027. Lancé le 1er janvier 2024, il a permis d'adapter un peu plus de 36 000 logements en première année pleine de déploiement (chiffres Anah pour l'exercice 2025). Franchir ce cap intermédiaire paraît compromis à ce jour.

BON A SAVOIR

Avant de déposer un dossier en ligne, il est fortement recommandé de se faire accompagner par un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour réaliser un diagnostic du logement et structurer le dossier sur la plateforme de l'Anah.

La CFDT Retraités salue MaPrimeAdapt' pour sa simplification (guichet unique Anah), son accompagnement obligatoire par un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) et la diversité des travaux éligibles. Cependant, elle émet des réserves majeures. Le reste à charge reste élevé (de 30% à 50% des coûts) pour des bénéficiaires déjà fragilisés par l'inflation. Les classes moyennes, parfois incapables d'autofinancer leurs travaux, en sont exclues. La lenteur des procédures d'instruction risque de compromettre le maintien à domicile en cas de chute ou de sortie d'hospitalisation.

Points de repère : Instruire et déposer un dossier

- France Rénov' (france-renov.gouv.fr) : point de départ indispensable pour s'informer, vérifier l'éligibilité via le simulateur de barèmes et trouver les coordonnées de l'Espace Conseil le plus proche. Appel gratuit au 0 808 800 700.
- Mon Projet Anah (monprojet.anah.gouv.fr) : portail sécurisé pour créer un compte et déposer la demande de subvention.
- Service Public (www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F37501) : ce portail fournit la fiche pratique détaillée sur la démarche, les pièces justificatives requises et les conditions d'attribution.
- CALM Soliha Moselle : www.solihamoselle.fr4

Quelles conditions pour les locataires ?

La question de pouvoir adapter le logement pour préserver son autonomie et sa sécurité est cruciale pour les locataires dont le choix reste contraint. Entre conditions d'éligibilité strictes et rôle des bailleurs, le point sur la situation actuelle.

Contrairement aux idées reçues, les locataires ne sont pas exclus du dispositif de MaPrimeAdapt', mais leur éligibilité obéit à des règles bien précises. Il s'adresse exclusivement aux locataires du parc privé. Les occupants du parc social disposent de solutions spécifiques gérées directement par les bailleurs sociaux.

Obtenir préalablement l'accord du propriétaire

Le demandeur – ou un membre de son foyer – doit remplir les mêmes critères d'attribution que les propriétaires. Mais le véritable sésame réside dans l'accord du propriétaire. Le locataire doit joindre à son dossier de demande des aides soit l'accord exprès de son bailleur, soit une copie de la demande d'accord envoyée par lettre recommandée mais restée sans réponse après un délai de deux mois. Bien entendu, le logement concerné doit impérativement constituer la résidence principale.



Le rôle clé des bailleurs

Les propriétaires ne sont pas de simples spectateurs : ils doivent être informés et donner leur aval pour que les transformations (remplacement d'une baignoire par une douche de plain-pied, pose de rampes, monte-escalier) soient réalisées. Mieux encore, un propriétaire bailleur peut lui aussi solliciter directement MaPrimeAdapt', s'il loue son bien à un locataire âgé ou en situation de handicap (jusqu'à 21 000 € de travaux subventionnés à 35%). En contrepartie, il s'engage à conventionner son bien (via Loc'Avantages).

Le Diagnostic de Performance Énergétique

La loi « Climat et résilience » d'août 2021 vise, dans son volet « habitat », à faire sortir progressivement du parc immobilier les bâtiments les plus énergivores. Le Diagnostic de Performance Énergétique (DPE), obligatoire en cas de vente ou de (re)mise en location, en constitue un indicateur incontournable, mais fluctuant.

Le DPE utilise une étiquette énergétique classée de A à G (A - extrêmement performant à G - extrêmement peu performant) pour indiquer la performance énergétique d'un logement. Il affiche une étiquette double : une pour la consommation d'énergie et une autre pour les émissions de CO_2. L'objectif initial est d'éliminer progressivement les passoires thermiques du parc locatif d'ici 2034 (G en 2025, F en 2028, E en 2034).

Un assouplissement des règles face à une pénurie de logements

Face à une pénurie de logements et à la complexité des travaux, le gouvernement a introduit cette année de nombreuses dérogations pour éviter un effondrement brutal de l'offre locative. Au nom du «mix» énergétique à la française, le mode de calcul du DPE a été modifié favorisant ainsi les logements chauffés à l'électricité, qui sortent automatiquement des classes F et G, sans travaux. Leur étiquette passe alors en classe E ou supérieure, ce qui lève l'interdiction de location. Cette mesure concernerait 850 000 logements. Une illustration de l'adage « Quand on ne sait pas guérir la fièvre, on change de thermomètre ».

Le confort d'été aussi important que la performance énergétique hivernale

Une « bouilloire thermique » est un logement qui accumule la chaleur en été et peine à l'évacuer, devenant invivable ou dangereux pour ses occupants lors des canicules (quand la température intérieure dépasse régulièrement 30° C le jour ou 28° C la nuit pendant au moins cinq jours consécutifs). Depuis 2024, le DPE intègre un indicateur spécifique au confort d'été (RE2020), pour l'instant uniquement informatif, visible dans la section «Caractéristiques du logement» ou «Recommandations».



Une passoire thermique est un logement mal isolé laissant fuir la chaleur en hiver (coûteux en chauffage). Une bouilloire thermique est un logement accumulant la chaleur en été et qui devient invivable, même si son DPE est bon (A ou B) car il ne mesure pas le confort d'été.

Qu'est-ce que le permis de louer ?

Le permis de louer (ou déclaration de mise en location) est une obligation dans certaines communes ou quartiers (une trentaine en Moselle). Ce document atteste que le logement mis en location respecte les critères de décence et de sécurité avant sa mise en location. Ce dispositif vise à lutter contre l'habitat indigne et les logements insalubres. En 2026, il connaît une évolution notable : le gouvernement a ouvert la possibilité aux communes de dispenser les professionnels de l'immobilier de cette obligation. Chaque commune choisit librement d'adopter ou non cette dérogation. Elle peut aussi la retirer à tout professionnel qui ne respecterait pas ses obligations. Cette mesure ne change rien pour les propriétaires qui gèrent leur bien en direct.

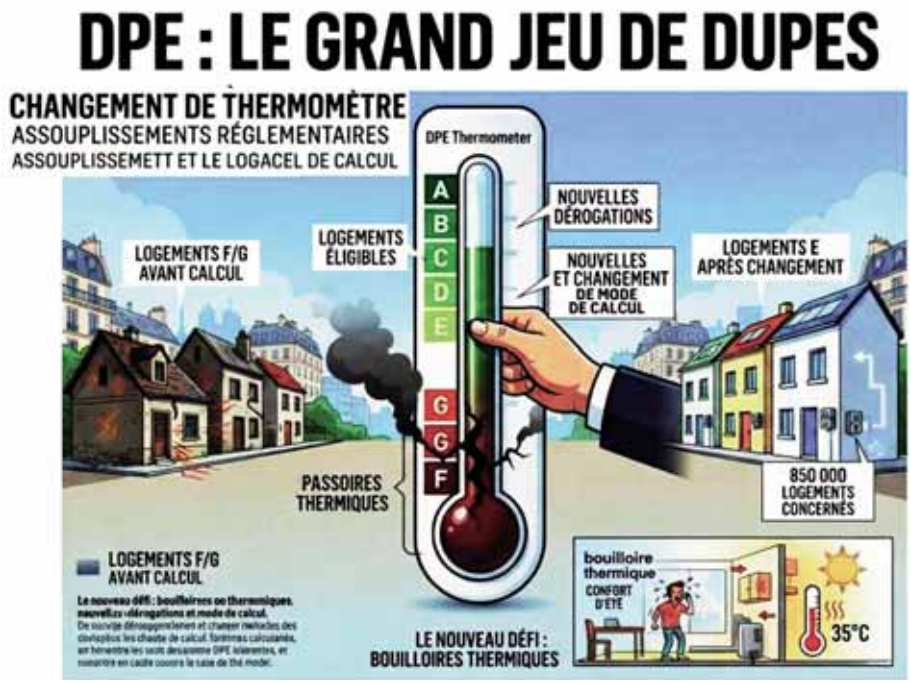

Hommage à Bernard Petitjean

Bernard Petitjean nous a quittés le 11 juillet 2026, à l'âge de 93 ans.

Un parcours militant au sein de la CFDT

Militant à la Poste depuis les débuts de la CFDT, permanent en Seine-Saint-Denis et formateur syndical jusque dans les années 1980, y compris lors de sa promotion dans l'Est, Bernard Petitjean était à la retraite depuis 1993.

Ardent défenseur des positions de son organisation syndicale, il avait le souci permanent de recruter de nouveaux adhérents retraités.

Un engagement durable en Moselle

Il a exercé la fonction de secrétaire général de l'Union locale CFDT Retraités de Metz jusqu'en 2009.

Membre du bureau et du conseil de l'Union départementale des retraités CFDT de Moselle, devenue Union territoriale des retraités CFDT de Moselle, jusqu'en 2016, il a participé activement à la commission de rédaction du journal Interpro, pour lequel il rédigeait le « Billet », traitant en quelques lignes un sujet d'actualité et de société, avec un humour parfois grinçant.

Un souvenir marquant

Nous garderons de lui le souvenir d'un homme de convictions syndicales, humanistes et anti-racistes, réfléchi, calme et doté de beaucoup d'humour.

Billet



Retraites complémentaires :
Quelle revalorisation en novembre 2026 ?

Après cette année blanche pour les pensions complémentaires, les syndicats sont bien décidés à obtenir une revalorisation significative, après avoir espéré un rattrapage en cours d'année. La CFDT plaide pour une augmentation au moins équivalente à l'inflation, estimant que les finances du régime le permettent.

Fin 2025, le régime disposait de 91,2 milliards d'euros de réserves, après avoir dégagé un excédent annuel de 1,4 milliard d'euros. Un trésor de guerre qui devrait permettre de protéger le pouvoir d'achat des retraités, selon les syndicats. Le patronat, lui, met en avant l'intérêt de conserver des réserves en cas de coup dur.

Aujourd'hui, l'Insee s'attend à une inflation annuelle d'environ 2%, qui servirait de base au début de discussions, mais cela peut s'accélérer encore avec la hausse du carburant et des prix de l'énergie. L'inflation en un an était à 2,1% en juillet et à 2,4% en août. La note de l'Insee de la rentrée devrait indiquer le chiffre d'inflation de référence pour affiner les discussions. C'est lors du conseil d'administration prévu le 14 octobre 2026 que les partenaires sociaux auront à fixer le taux de revalorisation à appliquer au 1er novembre 2026.

Pour rappel, faute d'accord avec le patronat, les pensions complémentaires des salariés du privé n'ont pas été revalorisées en novembre 2025, date habituelle de révision. Depuis, les organisations syndicales réclamaient régulièrement d'ouvrir des discussions sur une éventuelle revalorisation intermédiaire. Une initiative restée sans suite. Lors de la présentation des résultats financiers de l'Agirc-Arrco, en avril, cette perspective avait été définitivement écartée.

Accident minier de Vouters en septembre 1976

La colère après le choc

Le 30 septembre 1976, un violent coup de grisou à plus de 1 000 mètres de profondeur au puits Vouters de Freyming-Merlebach coûtait la vie à 16 mineurs. Entre colère syndicale menée par la CFDT et onde de choc réglementaire, retour sur ce drame.

Le bassin houiller lorrain porte à jamais les stigmates de ce jeudi 30 septembre 1976. En milieu d'après-midi, un incendie suivi d'un violent coup de grisou a frappé le siège Vouters, à l'étage moins 1 036 mètres. L'explosion est survenue alors que des équipes s'activaient sur des chantiers de tubing et d'aménagement. Elle a coûté la vie à 16 mineurs. La catastrophe a immédiatement mobilisé des vagues de sauveteurs volontaires descendus affronter les fumées toxiques et les risques d'effondrement. Mais le choc a rapidement cédé la place à la colère au sein de la communauté minière.

Une fronde syndicale menée par la CFDT Mineurs

Au lendemain du drame, la CFDT Mineurs est montée en première ligne pour pointer du doigt les défaillances structurelles de l'exploitation. Les critiques syndicales ont visé sans détour les retards dans l'alerte des secours spécialisés et l'insuffisance criante des infrastructures de sécurité de base au fond, à l'image des réseaux d'amenée d'eau indispensables pour juguler un incendie à pareille profondeur.

Au-delà des conditions d'intervention, c'est le modèle productiviste des Houillères du Bassin de Lorraine qui a été mis en accusation. Le syndicat a vigoureusement dénoncé des cadences de travail dictées par le rendement au détriment de la vie humaine, exigeant que toute la lumière soit faite sur l'origine de cette tragédie.

Un électrochoc pour la sécurité au travail

Le sacrifice des 16 mineurs de Vouters n'aura pas été totalement vain, agissant comme un catalyseur pour faire évoluer la législation des industries extractives. La catastrophe a directement pesé sur la refonte et la généralisation des Plans d'Organisation des Secours (POS) en milieu souterrain, rationalisant l'évacuation et l'intervention des équipes spécialisées.

Les techniques de ventilation et le contrôle automatisé des émanations de gaz inflammables ont également connu des progrès pour parer aux poches de grisou dans les chantiers profonds. Enfin, la pression exercée par les mouvements sociaux de l'époque a alimenté les débats parlementaires sur la responsabilité des exploitants, pour renforcer le rôle pivot des Comités d'Hygiène et de Sécurité (CHS).

Aujourd'hui, une stèle érigée à l'entrée de l'ancien site perpétue le souvenir des victimes, rappelant que l'histoire de la mine s'est trop souvent bâtie au prix de vies humaines.

Ombretta Frache





Une attention particulière sera portée à la cérémonie solennelle marquant le cinquantenaire de la catastrophe en ce mois de septembre 2026, associant notamment le diocèse et la communauté locale pour perpétuer le souvenir de ce drame qui reste l'un des grands accidents du bassin houiller lorrain.

Trouver sa voie avec la Mission Locale du Nord Mosellan

Quand Léa et Gabriel rencontrent Françoise, représentante de la CFDT à la Mission Locale du Nord Mosellan

Gabriel : *Mon contrat s'est terminé il y a deux mois et je ne sais pas vers quel métier ou quelle formation m'orienter.*

Françoise* : Salut vous deux ! Je peux vous parler de la Mission Locale du Nord Mosellan qui est une vraie ressource pour les jeunes de 16 à 25 ans, et jusqu'à 29 ans pour les personnes en situation de handicap. Elle s'adresse à ceux qui recherchent un emploi, une formation ou une reconversion.

Léa : *Tu devrais vraiment y aller ! J'ai eu un entretien individuel avec une conseillère. On a discuté de mes envies, de mes compétences, avant qu'elle ne me propose des pistes. Ensuite, j'ai participé à des ateliers collectifs, notamment sur la confiance en soi ou la préparation aux entretiens d'embauche.*

Françoise : C'est un service gratuit qui prend en compte toutes les dimensions : emploi, formation, mobilité, logement, santé, et même la citoyenneté ! Un fonds d'aide peut financer certains besoins essentiels, comme le logement, le transport, le permis de conduire…

Gabriel : *Combien de jeunes sont concernés ?*

Françoise : En 2025, plus de 4 500 jeunes ont pris contact avec la structure. Elle en a accompagné 2 080, réalisé plus de 18 000 entretiens individuels et contribué à près de 900 contrats de travail, notamment dans le commerce, l'hôtellerie et la logistique.

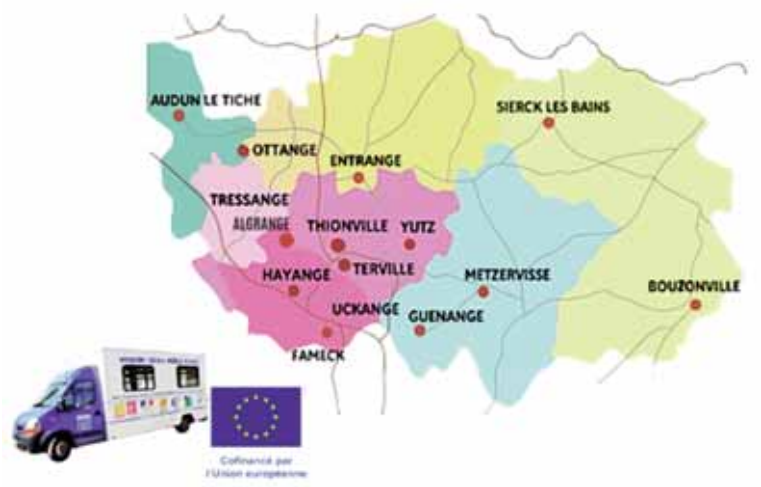

Léa : *Son siège est à Yutz, près de l'AFPA avec 2 antennes à Thionville et Hayange. Seize permanences décentralisées complètent ce réseau. Une Mission Locale Mobile Rurale sillonne aussi les villages pour aller vers les jeunes qui se déplacent difficilement.*

Gabriel : *Ça a l'air super ! C'est compliqué de s'inscrire ?*

Françoise : Non. Le jeune peut venir directement ou être orienté par sa famille, un proche ou France Travail. Les conseillers travaillent avec les communes, les entreprises, les organismes de formation…

Gabriel : *Je crois que je vais vraiment prendre rendez-vous. Ça fait du bien de savoir qu'on n'est pas seul.*

Françoise : N'hésite pas, la Mission Locale du Nord Mosellan est là pour construire avec toi un projet réaliste et durable.

***Françoise TEMOIN** est représentante de la CFDT au Bureau et au CA de la Mission Locale du Nord Mosellan, ancienne secrétaire générale départementale puis régionale de la FEP-CFDT.

Profils et niveaux de formation des publics accueillis

- **45,4 %** de femmes
- **10,5 %** de mineurs
- **46,9 %** de niveau V, V bis ou VI
- **3,1 %** ont au moins un enfant
- **1,2 %** sont bénéficiaires du RSA

Missions Locales : accompagnement et insertion des jeunes

Créées en 1982 dans le prolongement du rapport Schwartz sur l'insertion professionnelle et sociale des jeunes, les Missions Locales s'adressent principalement aux jeunes NEET (not in Education, Employment or Training ; en français : Les jeunes ni en études, ni en emploi, ni en formation), de 16 à 25 ans (29 ans si handicap) qui rencontrent des difficultés en matière d'accès à l'emploi ou à la formation et donc à l'autonomie. Ces jeunes sont majoritairement sans diplôme ou de niveau infra-bac. Il existe 6 Missions Locales en Moselle : à Freyming-Merlebach, Metz, Sarrebourg, Sarreguemines, Saint-Avold et Thionville.





À la découverte de la Géorgie

Voyager en Géorgie, c'est aller à la rencontre d'une Histoire où passé et présent se mélangent. À Tbilissi, capitale au charme désuet, on sent la recherche de l'identité géorgienne à l'ombre du voisin russe, entre drapeaux européens sur les édifices et longue route vers la modernité. Il faut y faire étape pour admirer les œuvres naïves du peintre Niko Pirosmani.

Les routes défoncées vers les paysages du Grand Caucase enneigé et sauvage plongent le visiteur dans une ruralité montagnarde. Paysages sublimes et petits villages où perchent les monastères orthodoxes sont incontournables pour qui veut connaître ce pays.

À travers les décors apaisés du Petit Caucase, ses sites troglodytes, on peut poursuivre vers Gori, lieu de naissance de Staline où le musée de la Période sombre ne laisse pas indifférent. Plus loin, entre forteresses, mosquées et jardin botanique dominant la mer Noire, il faut aller à la découverte de Batoumi, ville balnéaire où l'urbanisation des grands groupes fait des ravages.

Parler de la Géorgie, c'est aussi souligner son vin traditionnellement produit en jarres ainsi que sa gastronomie savoureuse. Les quantités servies sont si importantes qu'en laisser est la preuve d'un accueil réussi.

Gisèle Demmer

LECTURE

Les fantômes de Shearwater

de Charlotte McConaghy



Un père veuf vit avec ses trois enfants sur une ile perdue au milieu de l'océan austral abritant la plus grande banque de graines au Monde. Les chercheurs ont dû quitter l'ile sous la menace de la montée des eaux. C'est à la famille Salt qu'incombe désormais de sauver et de choisir les semences dont l'avenir de l'humanité pourrait dépendre. Un soir, la tempête fait échouer sur le rivage, une femme avec ses secrets. Chacun devra alors assumer ses fantômes et essayer de percer les mystères de ceux des autres.

Un thriller mêlant suspense, réflexion écologique et tragédie familiale. Dans ce monde impitoyable, les éléments et les personnages sont décrits avec force et beauté, chacun étant en quête d'absolu avec ses sentiments extrêmes.

Un livre qui se lit passionnément et avec une pointe d'incrédulité, mais qui tient le lecteur en haleine jusqu'au dénouement.

Gisèle Demmer

Billet

L'été de toutes les alertes

Souvenez-vous, l'été dernier… Sur les cartographies à dominante orange/rouge vif conjuguant, dans la durée, alertes canicule, sécheresse, incendies… la Moselle n'était pas épargnée, l'incendie du site « Seveso » de Gandrange et l'impact du méga-feu de Belgique ajoutant confinement et dégradation de la qualité de l'air aux épisodes de crise liées au réchauffement climatique.

Corollaire de la sécheresse, la raréfaction de la ressource en eau engendrait un stress hydrique partagé par l'ensemble du vivant et impactant accessoirement activités agricoles, autonomie énergétique et transports fluviaux.

Autrefois, le concept de partage des eaux concernait la définition d'une ligne entre deux bassins versants (ex. : Méditerranée ou Océan) ; à l'avenir, l'idée de partage des eaux pourrait davantage concerner les répartitions inter et infra territoriales ainsi que les choix politiques de restriction des usages.

« Qui aurait pu prédire la crise climatique ? » : la petite phrase présidentielle lors des vœux 2023 revenant sur les évènements climatiques de 2022 résonne encore comme l'arrogance d'une légèreté revendiquée. Pas sûr que l'expérience des épisodes climatiques extrêmes que nous venons de vivre engage nos décideurs à enfin sortir du confort de l'amnésie sélective.

Pascal Landragin